

# Conditions Générales de Garantie

**Article 1 :** Description de la « GARANTIE ».

En magasin, la « Garantie » proposée:

- Couvre uniquement la casse ou le vol (selon les modalités décrites en article 6)
- Elle coûte 2€/jour et par skieur
- Elle ne peut être souscrite qu'au moment du retrait du matériel, et ne peut plus être ajoutée par la suite.
- En aucun cas la garantie ne peut être remboursée.

**Article 2 :** Mise à disposition et utilisation du matériel loué.

Les matériels et équipements loués sont destinés au seul usage du Client, sans aucune possibilité de sous-location ou de prêt, même à titre gratuit. Ils sont sous l'entière responsabilité du Client dès qu'il en prend possession.

Le Client est seul juge de sa capacité à utiliser les matériels ou équipements loués, PRECISION SKI/SKI REPUBLIC/FREERIDE se basant exclusivement sur les déclarations du Client.

**Article 3 :** Modalités de RESTITUTION du matériel loué et RESPONSABILITE du Client.

Le matériel devra être restitué à la fin de la période de location telle que définie et confirmée. Tout matériel rendu après 10 heures le lendemain du dernier jour de location, donnera lieu à la facturation et au paiement par le Client de journées supplémentaires de location, au tarif public affiché dans le magasin.

Si le client est dans l'incapacité de restituer l'équipement pour quelque motif que ce soit, il sera facturé et devra payer à PRECISION SKI/SKI REPUBLIC/FREERIDE les frais de retard éventuels en complément de la FACTURATION (prévue à l'article 6) et du prix de location déjà versé.

L'équipement est reconnu être remis en bon état et il devra être rendu dans le même état. L'ensemble du matériel est numéroté et marqué, et sera restitué avec le même numéro et la même marque. Tout dommage excessif, réputé avoir été provoqué par négligence, donnera lieu au paiement par le client de frais de remplacement ou de réparation. La limite maximale des frais de remplacement / réparation sera le coût de remplacement de l'équipement neuf dégrèvé de 15% de vétusté. Ce coût viendra s'ajouter au prix de location déjà versé.

Le client accepte que, dans le cas où une paire de ski ou un snowboard est rendu endommagé et ne peut pas être remis à la location en toute sécurité, cet équipement sera considéré comme « non réparable » et que le montant à payer sera le prix d'un équipement neuf dégrèvé de 15% de vétusté. Le client accepte également que ce constat soit fait par le responsable de magasin, dans lequel l'équipement a été loué.

Le client accepte expressément par la présente que PRECISION SKI/SKI REPUBLIC/FREERIDE puisse s'approprier, de son compte bancaire, tout montant dû, en cas de retard de paiement ou de non-paiement de la RETENUE/FACTURATION, en utilisant le numéro de carte de crédit et la date d'expiration communiqués par le client.

**Article 4 :** CASSE ou VOL - Matériels non restitués ou restitués cassés.

PRECISION SKI/SKI REPUBLIC/FREERIDE peut conserver les détails de la carte de crédit utilisée par le Client, pour le paiement de la location, afin de permettre tout dédommagement suite à la casse ou le vol d'un ou plusieurs loués, et/ou pour couvrir les cas dans lesquels le Client ne restitue pas tous les équipements de sport d'hiver qu'il a loués.

PRECISION SKI/SKI REPUBLIC/FREERIDE peut également préautoriser, au moment du paiement, un montant équivalent au montant total indiqué ci-dessous, pour le ou les équipements de sport d'hiver loués. Ce montant étant débité de la carte de crédit uniquement en cas de perte, de vol ou de non restitution du ou des matériels loués. Cette autorisation ne sera plus valide après restitution du matériel en bon état.

Si le Client n'a pas souscrit la « Garantie casse ou vol » proposée à l'arrivée en magasin, il sera FACTURE en cas de casse ou en cas de non restitution du matériel (qu'il soit volé ou perdu), selon les barèmes ci-dessous.

Si le Client a souscrit la Garantie casse ou vol proposée à l'arrivée en magasin, il bénéficiera de conditions préférentielles en cas de casse ou de vol du matériel qu'il a loué auprès de PRECISION SKI/SKI REPUBLIC : il payera le prix correspondant à la colonne « Avec Garantie » ci-dessous.

Le tableau ci-dessous informe de la franchise à payer pour toutes paires de ski ou snowboard, gamme par gamme.

| SKI / SNOW         | SANS GARANTIE              | AVEC GARANTIE |
|--------------------|----------------------------|---------------|
|                    | Tarifs maximum applicables |               |
| INITIATION         | 400                        | 100           |
| EVOLUTION          | 500                        | 160           |
| SENSATION          | 600                        | 220           |
| PERFORMANCE        | 700                        | 280           |
| PRESTIGE           | 800                        | 360           |
| KID                | 180                        | 90            |
| JUNIOR évolution   | 225                        | 100           |
| JUNIOR sensation   | 300                        | 150           |
| JUNIOR performance | 320                        | 160           |
| ADO évolution      | 400                        | 140           |
| ADO sensation      | 450                        | 170           |
| ADO performance    | 550                        | 200           |
| CHAUSSURES         | Ad = 120 / Jr = 60         |               |
| LUGE               | 110                        |               |
| CASQUE             | 50                         |               |
| BATONS             | 1=15 / 2=30                |               |

Une remise de 15% sera appliquée par année d'utilisation du matériel dans notre parc de location.

Toutefois, pour pouvoir déclencher cette Garantie, le Client devra :

- En cas de vol : fournir à PRECISION SKI/SKI REPUBLIC/FREERIDE, une déclaration de police ou de gendarmerie
- En cas de casse : rapporter intégralement au magasin le matériel endommagé (bâtons, skis, snowboard, fixations, chaussures et casque)

Cette garantie est nominative, et est applicable dans la limite d'un seul sinistre par séjour.

**Article 5 :** LOCATION ECOURTEE par manque de neige, accident ou décès d'un parent direct.

En cas de manque de neige, PRECISION SKI/SKI REPUBLIC/FREERIDE ne remboursera pas les jours de location non utilisés.

En cas de blessure du Client au cours du séjour, PRECISION SKI/SKI REPUBLIC/FREERIDE remboursera, sur présentation d'un justificatif, la personne concernée. Le montant du remboursement sera calculé au prorata des jours non skiés, à compter de la date de restitution du matériel en magasin.

En cas d'un retour anticipé pour cause de décès d'un parent direct, PRECISION SKI/SKI REPUBLIC/FREERIDE remboursera, sur présentation d'un justificatif, la ou les personnes directement concernées. Le montant du remboursement sera calculé au prorata des jours non skiés, à compter de la date de restitution du matériel en magasin.

**Article 6 :** DROITS applicables et JURIDICTION compétente.

Le présent contrat est soumis exclusivement au droit français.

En cas de contestation quelconque relative au présent contrat ou pour tout litige, le tribunal compétent sera celui du siège social de la société E-PRECISSIONSPORT.FR, SARL (le tribunal de Chambéry) auquel les parties attribuent une compétence exclusive.